



**APPEL D'OFFRES 2019-CL-01
FOURNITURE DE SERVICES POUR L'ANIMATION DE CAMPS DE JOUR**

La Ville de Mont-Tremblant désire recevoir des offres de firmes de services pour assurer la planification, l'organisation, la coordination et l'animation de ses programmes de camps de jour pour la saison estivale 2019 et 2020 avec option de renouvellement pour la saison estivale 2021.

Toutes les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, SE@O à l'adresse suivante www.seao.ca à compter du 6 février 2019.

Les soumissions, dûment complétées et signées, seront reçues dans des enveloppes scellées, cachetées et clairement identifiées portant la mention « APPEL D'OFFRES 2019-CL-01 - CAMPS DE JOUR », au plus tard le 22 février 2019 à 13 h, pour être ouvertes immédiatement après.

L'heure officielle qui aura force de loi sera celle apparaissant à l'horloge où seront ouvertes les soumissions. Celles-ci devront être déposées en main propre ou par messagerie spéciale (à l'exception de la poste prioritaire) à l'adresse suivante :

Ville de Mont-Tremblant
Service de la culture et des loisirs
1145, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1

Aucune soumission reçue après les délais ne sera acceptée.

Ne seront considérées que les soumissions présentées sur le formulaire de la Ville de Mont-Tremblant. Toute demande d'information relativement au présent appel d'offres devra être faite par écrit au Service de la culture et des loisirs auprès de Mme Chantal Blanchette, coordonnatrice, à l'adresse courriel suivante : cultureetloisirs@villedeumont-tremblant.qc.ca. Toute information transmise à l'un des soumissionnaires sera également communiquée à tous les autres soumissionnaires, sous forme d'addenda.

La Ville de Mont-Tremblant ne s'engage, d'aucune manière, à accepter la plus basse soumission ni aucune des soumissions reçues et se réserve le droit, si elle le juge à propos, de faire un nouvel appel d'offres, avec ou sans modification, sur l'ensemble ou partie du présent appel d'offres. Elle ne s'engage à aucune obligation, d'aucune sorte, envers les soumissionnaires ni à payer quelques indemnités, compensations ou frais quels qu'ils soient.

Le présent appel d'offres est effectué conformément au règlement sur la gestion contractuelle intitulé *Politique de gestion contractuelle de la Ville de Mont-Tremblant* que vous pouvez consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Mont-Tremblant, ce 6 février 2019.

Catherine Martel, directrice du Service de la culture et des loisirs